

Modèle Déclaration de Conformité

Avec Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/560/CEE et 89/109/CE

Déclaration de conformité concernant des matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Le fabricant ou son fondé de pouvoir établi dans la Communauté :

Nom du fabricant: ...Corderie Vermeirsch
Adresse complète ...Spinnerslaan 15.....
...B-9160 Lokeren.....
...Belgique.....

Représenté dans la Communauté par (uniquement si le fabricant n'est pas établi dans la Communauté):

Nom du fondé de pouvoir:
Adresse complète
.....
.....

Déclare que le produit décrit ci-dessous:

Ficelle en LIN L. 3/1200 – bobines +/- 3 kg.

(nom du produit, marque, type, numéro de série etc.)

est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n° 1935/2004 EEG du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer avec des denrées alimentaires et abrogeant les Directives 80/590/CEE et 89/109/CE auxquelles cette déclaration se rapporte, et si d'application, est conforme à la législation nationale dans les conditions d'utilisation suivantes

- Type de denrée alimentaire destinée à entrer en contact avec le matériel/objet
.....toutes genres de denrée alimentaires
- Temps et température de conservation du matériel/objet
..... Entre -20°C et 30°C .
- Traitement éventuel du matériel/objet
...../.....
- Rapport surface/volume
...../.....

(Informations adéquates relatives à toutes les substances pour lesquelles il existe des restrictions, tant au niveau de l'UE que national, afin que tous les utilisateurs ultérieurs puissent être en conformité avec des restrictions. En l'absence de réglementation nationale ou européenne, toutes les informations en rapport avec des restrictions internationales, normes ou valeurs guides, sont fournies (Conseil de l'Europe OMS, Codex Alimentarius...)

Fait à,
Lokeren, 09/02/2023

(lieu) (date)

(signature) (#)



(#) Nom et fonction du signataire qui est habilité à représenter le fabricant ou son fondé de pouvoir. .